

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 26 du mois Fructidor.

(Enc. vulgaire.)

Vendredi 12 Septembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n° 1499. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être changées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Vendémiaire prochain, sont invités à le renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essayer d'interruption.

PRUSSE.

De Thorn, le 13 août.

Les nouvelles de Pologne ne nous arrivent que très-difficilement. Si elles étoient aussi favorables qu'on dit à la coalition des rois contre cet état, elles circuleroient sans doute avec plus de facilité.

Quoi qu'il en soit, on sait que l'avant-garde de l'armée de Kosinski, composée principalement de cavalerie, a repoussé & battu une partie de l'armée prussienne du côté de Vola; d'autres lettres portent qu'avant cet événement, le roi de Prusse avoit fait proposer à la garnison de Varsovie de se rendre, mais que tous les guerriers de cette capitale avoient juré unanimement de regarder comme des traitres tous ceux qui parleroient d'écouter une telle proposition.

D'un autre côté, on apprend que le général polonais Viethurski, qui commande en Lithuanie, est devenu la terreur des Russes, & qu'il a remporté sur eux quatre victoires signalées, dont le résultat a été la reprise de Wilna. Ces succès sont d'autant plus importants, qu'ils propagent l'esprit & le goût de la liberté parmi les Polonais.

Il est question d'établir dans cette ville un congrès où les puissances alliées enverront des ministres pour se concerter sur les moyens d'éteindre un incendie qui menace leurs despotismes. C'est encore ici comme dans la coalition contre la France, où les alliés emploient à délibérer un tems que la liberté remplit bien plus utilement en agissant. Les alliés contre la Pologne avoient d'abord arrêté qu'ils marcheroient droit à leur but en renversant la liberté polonoise: cet arrêté a éprouvé sans doute de grands obstacles

dans son exécution, puisqu'ils sont revenus aux délibérations.

Si on jette un coup-d'œil un peu attentif sur toute la coalition, depuis Pétersbourg jusqu'à Lisbonne, on verra qu'il n'est pas une des puissances secondes de cette absurde association qui ne voudrât s'en être jamais mêlée. Quant aux puissances premières qui agissent en chef, elles sont toutes tourmentées par les événemens qui les ont contrariées avec une constance qu'on ne peut raisonnablement attribuer au hasard. Remarquons que l'Angleterre elle-même est réduite chaque jour à rapetisser le cercle de sa propre défense, qui n'avoit auparavant pour limites que l'espace immense des mers. Elle a l'air de vouloir encore protéger la Hollande; mais elle paroît craindre davantage pour son propre continent, autour duquel elle conserve ses escadres, & pour la défense duquel elle a couvert son propre sol de troupes étrangères, dont la nation redoute presque publiquement l'assistance.

L'empereur, de son côté, avoue son impuissance de continuer la guerre sans de gros subsides qu'il demande à l'Angleterre.

Le roi de Prusse & la Russie se contentent de convoiter la Pologne, & regardent la guerre contre la république françoise comme une chose qui leur est presque étrangère.

Quant aux autres états ébranlés dans la coalition, ils commencent à comprendre qu'il leur importe peu que la forme du gouvernement de la France soit changée ou non; il y en a même plusieurs qui font des vœux secrets pour

que le despotisme maritime de l'Angleterre trouve enfin un contre-poids; & ce contre-poids ne peut naître que de la prospérité de la république française.

Enfin cette dernière vérité politique est déjà professée par les états qui se sont prononcés pour une neutralité décidée.

Le résultat de toutes ces considérations & de tous ces faits est que la guerre de la coalition est déjà fort onéreuse à toute l'Europe; que son objet apparent ne peut être atteint ni par l'Angleterre ni par l'Autriche, & que ses chefs ne tarderont pas à se dégoûter de guerroyer & de s'épuiser d'hommes & de finances pour ne rien obtenir de ce qu'ils s'étoient proposés dans leurs projets d'abord chimériques, & démontrés ensuite impraticables.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 24 fructidor.

Depuis trois jours le tribunal révolutionnaire procède de suite à l'instruction d'un procès intenté à 94 citoyens de Nantes, restant de 132 envoyés à Paris par le comité révolutionnaire de Nantes. Ces citoyens partirent de la maison de Léperonière de Nantes le 7 frimaire, conduits par un détachement du onzième bataillon de Paris.

Une relation imprimée, & qui a été distribuée, porte ce qui suit: A leur départ, à midi, on les avertit que quiconque s'écarteroit d'un pas seroit fusillé. Onze voitures avoient reçu le plus grand nombre des vieillards, malades & infirmes; arrivés à Oudon, ils furent logés dans l'église sur de la paille. Il y avoit déjà plusieurs malades; Fleuriot passa la nuit couché sur la tombe de son père; à Ancenis, ils furent accablés d'injures, leur entrée à Varades fut très-inquiétante; ils y entendirent des menaces plus fortes qu'à Ancenis; ils furent logés à l'église sur du foin mouillé; ils partirent le 9 frimaire; arrivés à Angers, ils furent déposés au séminaire: tout-à-coup, dit la relation, une garde d'environ 200 hommes nous annonce notre départ prochain; nos inquiétudes se propagent, le bruit s'étoit répandu que les détenus que nous avions remplacés au séminaire avoient été fusillés & noyés au pont de Cé le même jour. Nous descendons, des gendarmes se présentent avec des pelotons de cordes, & nous annoncent qu'elles nous sont destinées. On nous conduisit aux prisons ci-devant royales d'Angers; il étoit cinq heures, on ouvrit une chapelle, on nous y poussa jusqu'à ce qu'il ne fût plus possible d'y en faire entrer, & nous étions pressés au point qu'il en fallut faire sortir plusieurs pour pouvoir fermer la porte. La porte ne fut ouverte qu'à huit heures & demie du matin, on la referma aussitôt.

A notre sortie de la chapelle, les premiers objets qui frappèrent nos regards, furent un égoût infect qui traversoit à découvert la cour dans sa largeur, & un énorme tas de fumier, composé d'excréments humains & de pailles pourries, un puits, dont l'eau fort mauvaise étoit la seule boisson des prisonniers; nous avions pour co-habitans des hommes condamnés aux fers, des brigands.

Nous apprîmes l'arrivée de cinq autres détenus nantois; il sembloit que le nombre de 132 eût pour le comité révolutionnaire un attrait singulier: il avoit signé l'ordre de relâcher cinq d'entre nous; le reste de notre troupe fut réparti dans deux cachots de l'intérieur; douze furent admis à la geôle, sept dans un cachot voisin de la chapelle. (Suit la description de ces cachots & de l'air infect qui régnoit

dans les prisons) A 4 heures du soir, nous étions refermés dans nos cachots, qui ne s'ouvrirent qu'à 8 & 10 heures du matin. C'est le régime qu'on nous a fait suivre pendant les dix-neuf jours de notre résidence à Angers. Nous fûmes tous attaqués de rhumes violens ou de douleurs rhumatismales. Trente-cinq compagnons de nos misères sont morts probablement des suites de cet affreux séjour, & plusieurs y ont contracté des infirmités pour le reste de leur vie.

Le 12 frimaire, quatre ont été rappelés à Nantes; le 28 frimaire, à 10 heures du soir, s'ouvre la porte de nos cachots, on nous annonça que nous partions le lendemain à 5 heures. Nous entrâmes aux Rosières à 9 heures du soir. Le lendemain, nous partîmes pour Saumur. Après cinq jours de résidence dans les affreuses prisons de cette ville, l'adjudant de la place, qui vint nous annoncer notre départ, nous dit: Réjouissez-vous, mes amis, demain vous partez pour Paris. (Ils rendent justice à leurs conducteurs & aux officiers municipaux, qui ont fait ces derniers injures & les menaces dont ils étoient assaillis).

Enfin, le 16 nivôse, vers 4 heures du soir, nous arrivâmes à Paris. Nous avons souvent trouvé de la bienfaisance sur la route; ce n'est qu'à Paris que nous avons trouvé l'humanité.

S'il faut en croire la relation dont nous ne donnons qu'un extrait, on avoit soin de les faire passer pour des brigands de la Vendée, lorsque plusieurs d'entr'eux se sont trouvés à 18 ou 20 actions contre les brigands.

Selon les accusés, les auteurs de tant d'injustices & de barbaries sont les membres du comité révolutionnaire de Nantes, qui ont été arrêtés & traduits à la conciergerie de Paris.

Déjà Goulin, l'un de ces membres, a été entendu pendant deux jours, en ses dépositions contre plusieurs d'entre eux; mais il n'a articulé que des faits vagues, qui ont été combattus victorieusement par les accusés.

Nous placerons ici l'ordre exécutable signé par trois membres du comité révolutionnaire de Nantes, dont Goulin a reconnu sa signature, qui y est apposée.

Au nom du comité révolutionnaire de Nantes:

Le commandant temporaire de Nantes est requis de fournir de suite 300 hommes de troupes soldées, pour une moitié se transporter à la maison du Boussay, se saisir des prisonniers désignés dans la liste ci-jointe, leur lier les mains deux à deux, & se transporter au poste de l'Eperonnière; l'autre moitié se porter aux Saintes-Claires, & conduire de cette maison à celle de l'Eperonnière tous les individus indiqués dans la liste également ci-jointe; en outre, pour le tout arrivé à l'Eperonnière, prendre en outre ces détenus à cette maison d'arrêt, & les fusiller tous indistinctement, de la manière que le commandant le jugera convenable.

Nantes, le 5 frimaire, l'an II de la république française, une & indivisible.

Signé, J. J. Goulin, M. Grandmaison, & J. B. Mainguet.

Cet ordre est revêtu du cachet du comité révolutionnaire de Nantes.

Chon, membre du comité révolutionnaire de Nantes, Carrier, représentant du peuple, ont été entendus à l'audience de ce matin. Leurs dépositions & déclarations, & les interpellations à eux faites ainsi qu'aux accusés, & répandus de grandes lumières sur cette affaire.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de BERNARD, DE SAINTES.

Suite de la séance du 24 fructidor.

« Je demande, dit un membre, que le président rappelle à l'ordre celui qui a provoqué la dissolution des Jacobins : cette société a rendu les plus grands services à la patrie : s'il s'est glissé des factieux dans son sein, ce sont ces agitateurs qu'il faut punir. — Cette motion est appuyée.

« J'appuie aussi le préopinant, dit Bentabolle ; mais j'ai des faits à exposer à la convention. On a renvoyé de la société, il y a quelques jours, plusieurs représentans du peuple, & cela pour avoir émis à la tribune de la convention des opinions que l'on a jugées repréhensibles. Il s'agit de savoir, si une société qui a dans sa main, pour ainsi dire, l'opinion publique, ne fait pas un acte qui met la patrie en danger, lorsqu'elle jette un commencement de proscription sur des représentans du peuple. . . . J'accuse ceux qui ont employé dans cette société le même ascendant que Robespierre y exerçoit : ce n'est pas cependant la majorité qui est ainsi dominée ; plus de la moitié des membres ne se sont pas levés pour les radiations. Il faut que la convention déclare, si c'est la conscience des représentans du peuple qui doit faire la loi, ou si ce sont quelques individus qui dominent & oppriment. Lorsque nous demandons, lorsque nous voulons tous le gouvernement révolutionnaire, lorsque le centre national est ici, est-ce à la convention ou à la société populaire à donner l'impulsion ? Vous avez cru convenable & prudent de renvoyer la pétition de Dijon aux comités pour vous en faire un rapport : eh, bien ! la société entraînée par des intrigans, s'est donné le droit d'impulsion révolutionnaire ; elle a ordonné l'envoi de cette pétition aux sociétés & aux armées. Un grand nombre de représentans qui sont aux Jacobins, s'y trouvent dans la position la plus malheureuse : plus de 80 membres sont réduits au silence, parce que cinq à six les poursuivent dans les Jacobins. . . .

« Il ne faut pas, dit Reubell, que l'aristocratie profite de ces débats : il faut que sans partialité & avec calme, nous examinions dans quelle position nous nous trouvons vis-à-vis de la société populaire. . . . On dit que la société est le peuple : s'il en étoit ainsi, le peuple auroit été en insurrection contre la convention le 9 thermidor ! — Des individus en masse, sont venus à cette barre, & se sont dits régénérés depuis le 9. J'espère que le rapport sur la situation politique de la république nous apprendra quel degré de régénération a subi la société ; qu'on donnera alors des éclaircissemens qui justifieront la société sur son zèle. . . . Il est bon que les aristocrates ne puissent pas dire qu'elle est encore inspirée par Robespierre ; il est bon qu'on sache qu'elle ne veut être ni la rivale, ni la dominatrice de la convention nationale. . . . Citoyens, s'il ne regne pas ici la liberté la plus illimitée des opinions, il est impossible que la France soit libre. . . . Je demande l'ajournement sur toutes les motions relatives à la société des Jacobins, jusqu'au rapport des comités, parce que s'il se trouve que cette société est encore celle du 9 thermidor, la convention prendra sûrement le parti qu'il faut prendre en révolution ».

Merlin, de Thionville, demande que dans leur rapport les comités s'attachent particulièrement à ces trois vœux :

D'où venons-nous ? où sommes-nous ? où allons-nous ?

Durand-Maillane appelle l'attention de l'assemblée sur le sens qu'on a pu donner à l'expression : Crapauds du marais. Quelques membres l'interrompent : il rappelle alors qu'il a été l'un des fondateurs de la société des Jacobins, & qu'il resta, lui troisième député, dans le sein de cette société, lors de scission des Feuillans. Il demande que la convention pese dans sa sagesse, si, dans les principes constitutionnels, & sur-tout dans les principes révolutionnaires, il est possible de permettre l'affiliation immense de 44 mille sociétés de la république avec la société mère des Jacobins : il demande aussi que l'on redouble de surveillance à l'égard d'un grand nombre de gens sans aveu qui ont quitté leurs départemens pour venir intriguer à Paris.

« La convention, dit Barras, paroît divisée d'opinion en ce moment, parce que quelques membres ont cru qu'on vouloit attaquer les sociétés populaires : cependant il est certain qu'il n'est aucun de vous qui ait jamais eu la pensée de dissoudre ces sociétés. » — Tous les membres se levent par adhésion à l'opinion de Barras.

La convention renvoie toutes les propositions aux comités réunis de législation, de salut public & de sûreté générale, & prononce l'ajournement jusqu'au rapport qui sera fait par ces comités dans le plus court délai.

On donne lecture du procès-verbal de l'état de la blessure du représentant du peuple Tallien. « Nous avons trouvé ce citoyen, porte ce procès-verbal, ayant à la partie antérieure de l'épaule gauche, vis-à-vis l'articulation de l'humérus, un escarre d'environ un pouce de longueur sur six lignes de large, accompagné de rougeur, engorgement & échymose, douleur vive & difficulté de respirer. Nous estimons que cette blessure a été faite par un coup de pistolet tiré à bout portant, & dont la balle, après avoir déchiré son gilet, sa chemise, & traversé la doublure de son habit, a pu tomber entre cette doublure & l'habit auquel elle n'étoit pas cousue en bas ».

Les représentans du peuple à Bruxelles envoient un instrument horrible avec lequel les féroces ennemis du peuple françois ont tenu en captivité l'infortuné Drouet, membre de la convention ; sa tête & ses mains étoient saisies tout-à-la-fois par le mécanisme de cette infernale machine. Un vrai sans-culotte, pauvre en biens, mais riche en vertus, Gérard Meunier donnoit à boire & à manger à ce représentant du peuple, & lui fournissoit tout ce que nos ennemis lui refusoient. Ce citoyen est âgé de 62 ans, il a 10 enfans ; il est portier à l'hôpital de la Réunion.

La convention décrète que la lettre des représentans sera traduite dans toutes les langues, & imprimée avec le dessin figuratif de la machine, & qu'il en sera envoyé des expéditions en langues françoise & étrangères aux puissances neutres. Cet instrument sera attaché au piédestal de la statue de la liberté, sur la place de la Révolution, avec une inscription portant ces mots : Citoyens, voilà les bienfaits que vous préparent les tyrans.

Le citoyen Toulouse, député suppléant du département de l'Ardeche, est admis en qualité de représentant du peuple.

Les artistes du théâtre de l'Egalité offrent 1946 liv., produit d'une représentation, destinées pour les victimes de l'explosion de Grenelle.

Séance du 25 fructidor.

Un citoyen a été inscrit sur la liste des émigrés du dé-

partement de la Meuse, pour avoir accompagné au-delà de la frontière, son parent, vieillard infirme & aveugle, condamné à la déportation : ce citoyen avoit obtenu à cet effet un passe-port de la municipalité de Stenay, commune de sa résidence, où il étoit de retour vingt-quatre heures après avoir rempli l'objet de son voyage. La convention décrète que le nom de ce citoyen sera rayé de la liste des émigrés, & que le séquestre apposé sur ses biens sera levé.

Un citoyen, employé dans la commission des subsistances & du commerce, demande un délai pour séjourner à Paris pendant le tems nécessaire à la reddition de ses comptes à la commission. — La convention passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le gouvernement a toujours le droit de mettre en réquisition.

Deux membres de la commission administrative de police municipale, créé par le décret du 14 floréal, choisis par elle, sont autorisés à apposer leur signature à tous ceux des actes de l'état civil de la commune de Paris, qui se trouvent inscrits sur les registres auxquels manque la signature des précédens officiers chargés de les recevoir.

Pocholle, représentant à Commune-Affranchie, donne dans une dépêche, des détails sur l'exécution du système de terreur dans cette commune : les patriotes y respirent & les oppresseurs gardent le silence. — Une adresse de Sedan contre l'aristocratie & le modérantisme, donne lieu à Levassour, de la Sarthe, de faire des réflexions & de présenter des faits qui sont contredits par le représentant Roux. — La société populaire de Montpellier écrit, qu'un patriote a été assassiné à quelques lieues de cette commune. — La société de Grenoble crie contre le modérantisme.

Collet-d'Herbois dit que le cri des patriotes opprimés de toutes parts, doit éveiller la sensibilité de la convention ; que les ennemis du bien public veulent dissoudre la représentation nationale, & substituer des diatribes aux combats ; mais que le temps est venu de vaincre sans capitulation, & que toute hésitation seroit foiblesse ; que des représentans ont été trompés par les intrigans ; que les émigrés font préparer des logemens à Paris & ailleurs ; que l'aristocratie s'agit dans cette grande cité, & balance, dans les boudoirs des courtisanes, au milieu des plus abominables orges, les destinées de la république. ...

Ingrand assure que les patriotes, dans l'Ouest, sont incarcérés, & que le fédéralisme leve une tête insolente : il demande que la loi du 17 septembre contre les suspects ait toute la vigueur possible, & que les représentans dans les départemens ne puissent annuler ce qui a été fait par leurs prédécesseurs.

En provoquant aussi la vigueur des loix contre les aristocrates, Guyomard fait sentir les dangers de l'esprit de domination & d'exclusion : ceux qui veulent dominer sont des aristocrates. Le peuple & la convention veulent la démocratie ; mais dès qu'un petit nombre prétend faire la loi, le gouvernement est aristocratique. Il faut qu'il y ait liberté d'opinion ; il faut recueillir toutes les lumières. Les sociétés populaires ont rendu & rendront encore de grands services ; mais si des ambitieux s'en emparent, la république peut courir des dangers. Guyomard ne pense pas qu'on doive remplir le vœu de l'aristocratie, en faisant de la convention une girouette tournant à tous les vents des passions : il demande qu'on ne puisse rap-

porter un décret que sur un rapport préalable fait par un comité. — Guyomard est universellement applaudi ; l'on décrète sa motion.

Un secrétaire donne lecture de deux bulletins de l'état des blessés de Tallien : le malade a été saigné trois fois ; on lui donne une boisson mucilagineuse : la difficulté de respirer est diminuée ; les douleurs de poitrine & de dos ont cessé, & la douleur locale est devenue supportable. — Ce procès-verbal sera inséré dans le bulletin, en vertu du décret rendu hier.

Merlin, de Thionville, demande que la motion faite par Ingrand soit adoptée, afin que la loi du 17 septembre serve de règle de conduite au comité de sûreté générale, aux représentans du peuple & aux comités révolutionnaires.

Reubell observe que la motion d'Ingrand ne se borne pas à la loi du 17 septembre, mais qu'elle tend à empêcher un représentant du peuple de défaire ce qui a été fait par un autre. — Bourdon, de Poise, demande l'ordre du jour motivé. — Après quelques autres débats, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Bréard fait lecture d'une dépêche qui donne un démenti formel aux papiers anglois salariés par M. Pitt. Le commissaire délégué aux Isles-du-Vent, après avoir rappelé l'action glorieuse du 29 prairial, qui nous a rendu une partie de l'isle de la Guadeloupe, rend compte, dans cette dépêche, des efforts des Anglois pour nous chasser de cette isle. Six vaisseaux de ligne, dont un à trois ponts, & seize frégates ont été employés par l'ennemi à cette expédition. Les Anglois ont débarqué au Cozier ; ils s'y sont fortifiés avec lenteur ; avec trois chaloupes canonnières & une artillerie nombreuse, ils ont approché la Pointe-à-Pitre, y ont envoyé des boulets rouges, & coulé 10 bâtimens des 90 que nous leur avons pris : ils ont abîmé la ville, & détruit une de nos frégates ; mais nos intrépides républicaines n'ont pas voulu se rendre. Deux colonnes, de 250 hommes chacune, marchant pour attaquer les Anglois dans leurs retranchemens : elles ont à combattre 1300 hommes. L'une des colonnes s'étoit déjà emparée de deux pièces, lorsqu'elle est forcée de céder au nombre : nous comptons près de 112 tués ou blessés ; mais l'ennemi en compte plus du double.

Le 11 messidor, l'action recommence, & l'ennemi perd en tués & en blessés plus de 300 hommes ; nous ne faisons aucun prisonnier. — Les Anglois attaquent la ville : ils y pénètrent, au nombre de 2 mille ; mais un feu terrible les empêche de tenter l'assaut du fort. Ils sont chassés ; les rues sont jonchées de leurs morts. Cette action a duré depuis 5 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir. La perte de l'ennemi, d'après son propre aveu, est de plus de 860 hommes ; nous avons fait 250 prisonniers, dont plusieurs officiers : des capitaines & autres officiers anglois sont aussi du nombre des morts. — Dans la nuit du 14 au 15 messidor, ils ont attaqué le fort de Fleur-d'Épée ; cette tentative n'a pas mieux réussi : leur retraite s'est dirigée vers le Cozier ; le 17, ils se sont embarqués, ont abandonné ces atterages, & nous ont laissé paisibles possesseurs de la partie de cette isle que nous leur avions arrachée.

Le ministre des Etats-Unis d'Amérique a envoyé un drapeau, pour composer le faisceau des pavillons des trois peuples libres & alliés.